



Live



Communes



Météo



Newsletters



Rechercher

Envie de changer
de mutuelle ?



En ce moment ▶ Remaniement | Orages et inondations | Route du Rhum

ACCUEIL / NORMANDIE / 📡

Recevez gratuitement notre newsletter La Matinale
Chaque matin, l'essentiel de l'actualité

Jusqu'à dix ans de réclusion aux assises

Modifié le 31/01/2014 à 04:00 | Publié le 29/01/2014 à 02:44



Normandie

- 18/10 Mont Saint-Michel : la médiation de 450 000 € passe mal
- 18/10 🗣️ Claire Borotra. « Le mort de la plage donne une autre vision du D-Day »
- 18/10 🗣️ Près de Caen. Future prison d'ifs : un premier visuel
- 18/10 Près de Bayeux. La RN 13 en travaux à partir du 22 octobre
- 18/10 🗣️ Normandie. Il viole femmes et enfants : prison à perpétuité

+



[Lire le journal numérique](#)

Delphine LE NORMAND.

Justice. Au terme d'un délibéré de plus de trois heures, les jurés ont condamné les cinq accusés, hier soir à Alençon. Ils ont dix jours pour faire appel.

Mesut Merter

Pour l'avocat général, Caroline Bourlois, c'est Mesut Merter, 23 ans, « **l'auteur principal** » des faits (*Ouest-France* d'hier). « **C'est lui qui doit être le plus sévèrement sanctionné dans cette affaire** » Et de requérir 10 ans de prison à

jeune homme a reconnu son rôle. C'est lui qui a recruté les trois autres. C'est grâce à son ex-petite amie qu'ils vont obtenir les indications pour trouver la maison de la victime.

PUBLICITÉ



inRead invented by Teads

Mais s'il a bien voulu donner des détails, il a cherché à les minimiser. Le couteau sous la gorge ? « **Je le tenais du côté qui coupe pas.** » Les deux coups de pieds dans le visage qui brisent le nez de la victime ? « **J'étais sur le canapé, je suis tombé sur lui.** » Son avocat, M^e Steeve Ruben, a insisté sur le fait que son client « **n'a forcé personne. Le libre arbitre, ça existe. On ne peut pas soutenir que les autres n'ont rien fait** ».

Mesut Merter a été condamné à 10 ans de réclusion criminelle.

Yamin Boumehti

Depuis le début de l'instruction, il reconnaît sa participation aux faits. Il a toujours dit avoir donné une claque à l'arrière de la tête de la victime. « **Mais j'étais venu pour de l'argent, moi. Si j'avais su qu'il y avait quelqu'un dans la maison, je ne serais pas venu. Quand j'ai vu, j'étais mal.** » Pour le ministère public, il est « **le lieutenant de Mesut Merter** ». Pour son avocate, M^e Elodie Giard, « **il est plutôt son pantin** ». Et d'ajouter que Yamin Boumehti « **n'a pas touché à la carte bleue, ni aux billets. Il n'a rien pris. Il ne doit pas être condamné pour les faits d'extorsion** ».

Lundi, à l'audience, l'accusé avait aussi insisté sur ce fait. « **Je n'ai pas pris un euro. J'ai juste mangé un sandwich. Je suis là pour dire la vérité, chef** », avait-il lancé à l'attention du président.

Au terme du délibéré, Yamin Boumehti écope d'une peine de 5 ans de prison.

Alassane Diallo

Il est le seul qui ait fourni des excuses aux parties civiles, en les regardant droit dans les yeux, sans faillir. À la fin de l'audience, Alassane Diallo, 23 ans, s'est levé et s'est adressé à la victime : « **Cela a dû être une épreuve difficile pour toi.** » Et à ses parents : « **J'espère que vous réussirez à passer cette épreuve.** » Son avocat a plaidé l'erreur de jeunesse. La grosse bêtise par appât du gain.

« **Ce sont des mômes ! Merter leur a vendu cette aventure pourrie en promettant un trésor. Et Diallo, avec sa chapka et son gant, c'est un peu la cinquième roue du carrosse.** » Face à la peine de 6 ans de prison requis par l'avocat général, son conseil, M^e François Friquet, avance le projet de réinsertion de l'accusé : « **prendre la suite de son père dans l'entreprise de taxi** ».

Alassane Diallo est finalement condamné à 5 ans de prison.

Hammou Toumoint

C'est lui qui conduisait la voiture pendant le soir des faits. Et il s'en est tenu à ça. Pendant l'agression, il attendait ses complices dans le véhicule, fumant une cigarette. Placé sous

Ecrasé.e.s sous les impôts ? Savez-vous que les ménages payant plus de 2 500 € d'impôt par an peuvent bénéficier...
Solution Impôt

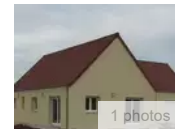
Ce Vendredi, jusqu'à 15 000€ d'économie pour les futurs propriétaires !

OGIC Immobilier PACA

par Taboola



ANNONCES IMMOBILIÈRES
ouestfrance-immobilier.com



VENTE MAISON
166 600 €
Argences 14



VENTE MAISON
151 400 €
Branville 14

Voir toutes les offres

Services Ouest-France

- Abonnez-vous
 - Achetez le journal numérique du jour (1€)
 - Votre compte abonné
 - Vos privilèges abonné
-
- La Boutique Ouest-France
 - Jeux
 - Annonces
 - Obsèques / Dans nos cœurs

+

Les plus lus

Les plus commentés



Hier, c'est en jogging qu'il s'est présenté devant le tribunal. Et c'est le seul qui ne s'est pas levé pour présenter des excuses aux parties civiles. Trois ans de prison ont été requis à son rencontre. **« Une peine mixte serait plus appropriée, a avancé son conseil, M^e Matthieu Conquy. Il travaille et vit dans un environnement stable. Laissez-lui la chance de continuer. »**

Un appel qui a été entendu par le jury qui l'a finalement condamné à 3 ans de prison dont 18 mois avec sursis. Arrivé libre, il a été incarcéré à l'issue de l'audience.

L'accusée

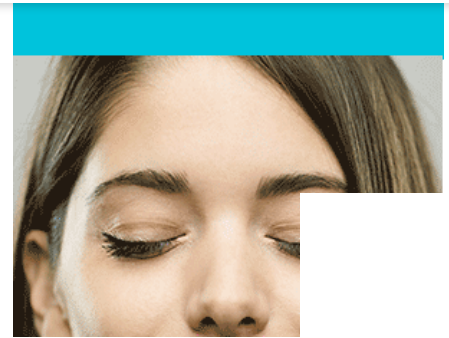
Pour le ministère public, elle est celle à cause de qui tout arrive. C'est elle le lien entre la maison des victimes et les accusés. La jeune femme a entretenu une liaison avec Mesut Merter pendant un moment. Ils ont même eu un enfant ensemble, que le jeune homme n'a pas reconnu. Puis, elle a flirté avec la victime. Et c'est elle qui a dit un soir à Merter, **« en rigolant »**, que dans cette maison se trouvait un coffre-fort.

Le soir des faits, elle explique la route à Merter. Juste avant, elle envoie un SMS à la victime, lui demandant ce qu'elle fait de sa soirée. Il lui répond qu'il dort. Pendant les deux jours d'audience, cette jeune mère de famille est apparue très émue. C'est elle qui a ouvert le bal des excuses aux parties civiles. Si l'avocat général reconnaît l'influence de Mesut Merter, elle requiert quand même une peine de 4 ans de prison ferme.

« Quand on voit les réquisitions, on dirait qu'elle a participé aux violences ! », s'est écrié son avocat, M^e Joffrey Le Ruyet. **« Aujourd'hui, elle travaille, elle élève sa fille de 3 ans, elle suit son contrôle judiciaire. Vous pouvez assortir la peine d'un sursis avec mise à l'épreuve. »**

La mère de famille a été condamnée à 3 ans de prison avec sursis mise à l'épreuve.

#NORMANDIE #ORNE



Ailleurs sur le web

Contenus Sponsorisés par Taboola

[Panneaux solaires]: La nouvelle loi qui profite aux propriétaires

Isolez votre cave, garage et sous-sol pour seulement 1€!

Ce joueur dispose la voiture la plus chère au monde

Économisez sur l'énergie

Ailleurs sur le web

Contenus Sponsorisés par Taboola

Des milliers de français s'arrachent les montres mécaniques de cette start-up suisse !

Le drone pratiquement indestructible qui fait fureur en France

DEPRO

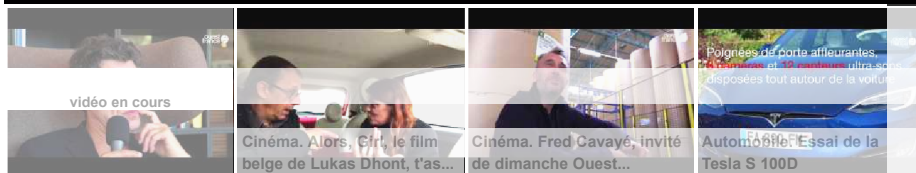
A découvrir aussi

Maine-et-Loire. Vingt-cinq automobilistes perdent leur permis

Lorient. L'homme découvert mort dans un parking identifié

Angers. Luc Mélenchon

L'actualité en vidéo : Marc Lavoine reçu à Ouest-France



Contenus proposés par Digiteka

AUTO - Le Kia Niro Hybride rechargeable monte en puissance

Ouest France Auto

Contenus Sponsorisés par Taboola

Le chantier du logement est lancé

Ouest France Immo

Contenus Sponsorisés par Taboola

Pas-de-Calais. Des parents retirent leurs enfants d'une école à cause d'un élève perturbateur

par Taboola

LES TOPS ARTICLES SUR : NORMANDIE

Nucléaire. Le plan d'intervention dans la Manche prêt pour fin 2018 ?

La Normandie, 3e région de France pour les salaires

🚆 Transports. Les nouveaux trains normands sortent de l'usine Bombardier dans le Nord

Des vols en Normandie, Sarthe, Mayenne... Le gang des métaux jugé

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ

Aude en alerte rouge orages-inondations. Au fait, c'est quoi un « épisode cévenol » ?

Ligue Europa. Puni par Astana, le Stade Rennais ne se rassure pas

VIDEO. Ligue Europa : le résumé de la défaite du Stade Rennais à Astana

Charles Aznavour avait son étoile sur le Walk of Fame à Hollywood

Ligue Europa. Bordeaux s'incline face à Copenhague et compromet ses chances de qualification



ABONNEMENT

Découvrez toutes nos offres d'abonnement

Je m'abonne

Déjà abonné au journal

- > Gérez votre abonnement papier
- > Profitez de l'offre 100% numérique
- > Bénéficiez de vos privilèges abonné



Suivez nous



Newsletter La Matinale

✉ Votre adresse e-mail

OK

MENU

Newsletter et alertes

Ouest-France Auto

Ouest-France Immo

Ouest-France Emploi

Comparateur Assurances

Ouest-France Solidarité

Infocale

Codes Promo

Codes Promo Amazon

Codes Promo Sephora

Album photos

Incubateur OFF7

20 Minutes

Courrier de l'Ouest

Presse Océan

Le Maine-libre

Publihebdo

Actu.fr

La Presse de la Manche

Voiles et Voiliers

Chasse-Marée

Le Marin

Produits de la Mer

Édillage

Autres sites du groupe

Contactez-nous

Recrutement

Abonnez-vous

Mon abonnement

Archives du site

Bilan gaz à effet de serre



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

[Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Cookies](#) | [Qui sommes-nous ?](#) | [Tarifs de références](#) | [Charte utilisateur](#) | [Plan du site](#) | [Plan des élections](#) |

© Ouest-France



Version mobile du site

